Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601337-20260401-2026_04_06-DE

COMMUNE DE MISSIRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le **1er AVRIL** à 19 heures 30 les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC s sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christell MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 25 mars 2026

Etaient présents : MARCY Christelle, ROUGIÉ Alexandre, TOUZE Isabelle, BELZIC Florence, LE CALLOCH Franck, LE GALL Dominique, FRABOULET Adélaïde, GOURSAT Joël, LATTE Nadège, JOSSET Régis, MOREL Karine, LE BOUQUIN Goulwenn, SEVETTE Thierry, TREGARO Marie

Absent donnant pouvoir : 1 – Agnès FRANCOIS donnant pouvoir à Christelle MARCY

Isabelle TOUZE a été élu (e) secrétaire

N° 2026 – 04 - 06

OBJET : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-22 ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Madame le Maire informe que la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République comprend notamment un ensemble de dispositions dans son titre 11 intitulé " De la démocratie locale " concernant les droits et les pratiques communales.

Il précise que le chapitre trois traite des droits des élus au sein des assemblées locales et expose les principales dispositions intéressant la désignation des membres de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication et notamment la nécessité de procéder à l'élection des trois membres titulaires et suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner ses représentants au sein de la commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication.

Ayant entendu l'exposé, le Conseil Municipal,

PROCÈDE à la désignation des délégués appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication : Ont été élus

Délégués titulaires :
- ROUGIÉ Alexandre
- LE GALL Dominique
- GOURSAT Joël

Délégués suppléants :
- SEVETTE Thierry
- BELZIC Florence
- TOUZE Isabelle

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christelle MARCY

MAIRIE de MISSIRIAC 56 (Morbihan)